

Une école peut parfaitement interdire aux mères accompagnatrices d'être voilées

écrit par Christine Tasin | 24 novembre 2011



Un [article](#) à lire ci-dessous.

Voile : la neutralité de l'école prévaut.

Un jugement administratif rendu mardi à Montreuil (Seine-Saint-Denis) a mis en avant que le principe de neutralité de l'école laïque s'appliquait aux parents

volontaires qui accompagnent les sorties scolaires, a « pris acte » le ministre Luc Chatel, mercredi dans un communiqué. Luc Chatel « prend acte » d'une décision « qui juge que le règlement intérieur d'un établissement scolaire peut légalement exiger des parents volontaires pour accompagner les sorties scolaires qu'ils respectent dans leur tenue et leurs propos la neutralité de l'école laïque« .

Selon ce jugement, « si les parents d'élèves participant au service public d'éducation bénéficient de la liberté de conscience qui interdit toute discrimination fondée sur leur religion ou sur leurs opinions, le principe de neutralité de l'école laïque fait obstacle à ce qu'ils manifestent, dans le cadre de l'accompagnement d'une sortie scolaire, par leur tenue ou par leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques ».

A lire : un autre [article](#) sur le

sujet sur *Le Monde*.

On notera l'argument spécieux du CCIF qui met sur le même plan le voile des mères et celui des religieuses. On rappellera qu'une religieuse ne porte pas le voile parce qu'elle est femme et qu'elle devrait donc marquer son infériorité et sa peur de faire naître le désir des hommes mais parce qu'elle porte un uniforme qui indique qu'elle est en-dehors de la société civile ; son uniforme est plus à rapprocher de celui des infirmières ou des pompiers !

Quant au fait que les parents de la dizaine d'enfants musulmans de l'école de Montreuil qui a interdit le voile aux accompagnatrices voilées cherchent une autre école, il est la preuve que nous sommes bien face à un islam agressif qui entend nous faire accepter ses codes et traditions, fussent-elles contraires à la laïcité. Les petits soldats de l'islam sont prêts à changer leurs enfants d'école en cours d'année, à compliquer éventuellement les trajets pour les

accompagner et aller les chercher pour que une ou deux fois dans l'année, une ou deux mères voilées puisse accompagner les sorties scolaires. Impressionnant.

La guerre est déclarée. Peu encore en sont conscients.

Question subsidiaire : qu'attendent toutes les écoles de France et de Navarre pour ajouter à leur règlement intérieur la mention permettant de ne pas voir nos enfants trouver normal que les femmes soient obligées de cacher leurs cheveux ??? A chacun de faire entendre sa voix là où il habite...